



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le mardi 3 novembre 2020 — N° 139**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. François Paradis**

---



La séance est ouverte à 13 h 41.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

M. Rousselle (Vimont) fait une déclaration afin de souligner le 30<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme Éduc'alcool.

---

M. Tremblay (Dubuc) fait une déclaration afin de souligner la générosité et les efforts de M. André Gagné, en contexte de pandémie, afin de distribuer des bonbons aux enfants pour la fête d'Halloween.

---

M. Derraji (Nelligan) fait une déclaration afin de féliciter M. Philippe Boucher, lauréat du gala Forces Avenir.

---

Mme Proulx (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de souligner le projet d'aménagement d'une patinoire extérieure des élèves de l'école Saint-Joseph.

**3 novembre 2020**

---

Mme Perry Mélançon (Gaspé) fait une déclaration afin de souligner le geste héroïque de Mme Roberte Boucher et de M. Gérald Ouellet.

---

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de souligner le geste héroïque de citoyens lors de l'accident nautique du 20 juin 2020 sur la rivière Nicolet.

---

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) fait une déclaration afin de souligner la tenue de la 10<sup>e</sup> campagne du coquelicot blanc.

---

M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs) fait une déclaration afin de rendre hommage aux bénévoles, aux participants et à l'équipe de l'organisme Parrainage civique Drummond inc.

---

Mme Boutin (Jean-Talon) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Gloria Lizama, directrice de l'organisme Le Mieux-être des immigrants.

---

À 13 h 51, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 14 h 03.

---

**3 novembre 2020**

---

Moment de recueillement

M. le président informe l'Assemblée qu'il a reçu, dans les délais prescrits, une demande de débat d'urgence de la part du leader du deuxième groupe d'opposition. Cette demande porte sur les événements tragiques survenus dans les derniers jours dans la capitale nationale.

### **DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE**

Pour qu'une demande de débat d'urgence soit recevable, elle doit porter sur un sujet précis, d'une importance particulière et qui relève de la compétence de l'Assemblée. De plus, le sujet doit concerner une crise aiguë et soudaine ou l'aggravation d'une telle crise. Par ailleurs, la présidence doit également considérer le fait que le sujet a été ou non discuté dans d'autres circonstances et les occasions prochaines de le faire.

Selon ces critères, un débat d'urgence sert notamment à débattre d'une crise, aiguë et soudaine ou qui s'aggrave, mais qui est donc toujours en cours. De plus, elle vise généralement une large partie de la population.

Bien que les événements qui se sont déroulés cette fin de semaine soient tragiques, la demande de débat d'urgence ne permet pas de conclure qu'une crise aiguë et soudaine, au sens de la jurisprudence, en résulte.

Le leader du deuxième groupe d'opposition réfère aux conséquences psychologiques et sociales de ces événements. Ce sujet, d'une importance particulière dans le contexte actuel de pandémie, continuera de faire l'objet de nombreux débats au sein de l'Assemblée. L'interpellation et les motions présentées aux affaires inscrites par les députés de l'opposition sont d'ailleurs des moments tout indiqués pour aborder ce genre de question dans le cadre des débats.

Cette demande de débat d'urgence est donc irrecevable.

**3 novembre 2020**

---

### **Présentation de projets de loi**

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 75 Loi visant à améliorer l'accessibilité et l'efficacité de la justice, notamment pour répondre à des conséquences de la pandémie de la COVID-19

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **561** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 75.

### **Dépôts de documents**

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom Mme McCann, ministre de l'Enseignement supérieur, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec;

(Dépôt n° 2048-20201103)

Le rapport annuel de gestion 2019-2020 de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.

(Dépôt n° 2049-20201103)

**3 novembre 2020**

---

Puis, au nom de M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, il dépose :

Le rapport 2013-2020 sur l'application de la Loi sur l'économie sociale.  
(Dépôt n° 2050-20201103)

Puis, au nom de M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, il dépose :

Le rapport annuel 2019-2020 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean;  
(Dépôt n° 2051-20201103)

Le rapport annuel 2019-2020 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue;  
(Dépôt n° 2052-20201103)

Le rapport annuel 2019-2020 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services du Centre d'hébergement St-Jean-Eudes inc.  
(Dépôt n° 2053-20201103)

Enfin, il dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 17 septembre 2020 par Mme Melançon (Verdun) concernant l'enseignement musical dans les établissements scolaires du Québec;  
(Dépôt n° 2054-20201103)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 22 septembre 2020 par M. Ouellet (René-Lévesque) concernant l'amélioration de la sécurité sur la route 138 dans le secteur de la péninsule Manicouagan en raison du passage d'orignaux;  
(Dépôt n° 2055-20201103)

**3 novembre 2020**

---

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 29 septembre 2020 par M. Fortin (Pontiac) concernant l'allocation d'une garantie d'approvisionnement pour permettre l'ouverture de l'usine Pins Davidson à Mansfield;  
(Dépôt n° 2056-20201103)

La réponse à la question écrite n° 167 concernant la possibilité de modifier le Plan régional d'effectifs médicaux, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 17 septembre 2020 par Mme Ghazal (Mercier);  
(Dépôt n° 2057-20201103)

La réponse à la question écrite n° 170 concernant le retrait de l'appellation « à la vie spirituelle » de la Loi sur l'instruction publique, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 29 septembre 2020 par Mme Labrie (Sherbrooke);  
(Dépôt n° 2058-20201103)

La réponse à la question écrite n° 171 concernant la Table de concertation nationale en matière d'enseignement à la maison, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 29 septembre 2020 par Mme Labrie (Sherbrooke).  
(Dépôt n° 2059-20201103)

---

M. le président dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 4 novembre 2020, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».  
(Dépôt n° 2060-20201103)

### **Dépôts de pétitions**

M. Derraji (Nelligan) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 460 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le soutien des actionnaires québécois ayant supporté le projet Nemaska.  
(Dépôt n° 2061-20201103)

**3 novembre 2020**

---

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### **Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Legault, premier ministre, Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec exprime sa profonde tristesse face aux événements tragiques survenus à Québec dans la nuit du 31 octobre 2020;

QU'elle honore la mémoire de Mme Suzanne Clermont et de M. François Duchesne, et qu'elle offre ses plus sincères condoléances à leurs familles et à leurs proches;

QU'elle souhaite un prompt rétablissement aux personnes blessées, ainsi qu'aux témoins malheureux de ces événements;

QU'elle salue le travail des premiers répondants, qui ont fait preuve de courage pour sauver des vies;

QU'elle partage sa solidarité avec les citoyens de la ville de Québec, dont la résilience et le sens de l'entraide seront de nouveau mis à l'épreuve au cours des prochains jours;

Enfin, que les membres de l'Assemblée nationale observent une minute de silence à la mémoire des victimes.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

**3 novembre 2020**

---

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **562** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Roberge, ministre de l'Éducation, conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Hivon (Joliette) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale réaffirme l'importance de préserver la liberté d'expression en contexte académique au sein du réseau scolaire québécois;

QU'elle rappelle l'importance d'enseigner aux élèves, avec le plus grand respect, toutes les notions prévues au Programme de formation de l'école québécoise, y compris celles liées à l'histoire du Québec et du Canada;

QU'elle souligne que cet enseignement doit se faire en respectant la Charte des droits et libertés de la personne;

QUE l'Assemblée nationale réitère sa confiance envers l'expertise pédagogique et le jugement professionnel des enseignantes et des enseignants quant au choix du matériel pédagogique utilisé dans leur classe;

Finalement, qu'elle invite les commissions scolaires, les centres de services scolaires et les établissements privés à se fier au jugement professionnel de leurs enseignantes et enseignants en la matière.

**3 novembre 2020**

---

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **563** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), conjointement avec Mme Girault, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, M. Barrette (La Pinière), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale déplore et condamne le fait que des Québécois d'ascendances asiatiques ont été victimes de gestes à caractère raciste et xénophobe en raison de la stigmatisation découlant de la provenance géographique de la COVID-19;

QU'elle dénonce vigoureusement les récents actes de vandalisme à l'endroit de monuments et de commerces dans le quartier chinois de la Ville de Montréal;

QU'elle rappelle de façon solennelle que toutes les personnes au Québec jouissent des droits et libertés fondamentaux garantis par la Charte québécoise des droits et libertés de la personne et par la Charte canadienne des droits et libertés, notamment les droits à la vie, à la sécurité, à l'intégrité de la personne, à la dignité et à l'égalité;

QU'elle rappelle que les nombreux Québécois d'ascendance asiatiques, notamment les personnes d'origine cambodgienne, chinoise, coréenne, japonaise, philippine et vietnamienne, contribuent de façon importante à la prospérité du Québec ainsi qu'à son développement économique, social et culturel;

**3 novembre 2020**

---

QU'elle rappelle que ces actes à caractère racistes ne représentent en rien les valeurs d'ouverture et de tolérance des Québécois;

QU'elle demande au gouvernement du Québec de redoubler d'efforts envers le développement de relations interculturelles harmonieuses, notamment en appelant au respect et à la dignité de toutes les personnes;

QU'enfin, elle demande au gouvernement du Québec de mettre à la disposition de la Ville de Montréal toutes ressources jugées nécessaires afin d'assurer une surveillance accrue contre ces méfaits.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **564** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

---

M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant la santé mentale; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec M. Tanguay (LaFontaine), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) et M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant un plan interministériel de lutte contre les polarisations sociales et la radicalisation; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

**3 novembre 2020**

---

### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 68, Loi visant principalement à permettre l'établissement de régimes de retraite à prestations cibles;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 46, Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions;
- la Commission de la culture et de l'éducation afin d'entendre les intéressés et procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 210, Loi concernant la subdivision d'un lot situé dans l'aire de protection de la maison Roussil à Terrebonne et en partie dans l'aire de protection de la maison Bélisle à Terrebonne.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. le président informe l'Assemblée que, le mercredi 4 novembre 2020, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la pandémie et ses conséquences nombreuses ont considérablement augmenté le niveau de détresse parmi les Québécois-es, que ce soient les aînés privés de contacts avec leurs proches, les jeunes privés de lieux de socialisation, les familles et les entrepreneurs ébranlés par une source imprévue d'insécurité économique, les travailleurs de la santé ou encore les femmes qui assument la charge mentale accrue de tous ces bouleversements;

**3 novembre 2020**

---

QU'elle constate que malgré les annonces récentes, les ressources en santé mentale peinent à subvenir à tous les besoins dans des délais raisonnables, tant pour l'accès aux psychiatres, pédopsychiatres, qu'aux psychologues qui pourraient soulager l'anxiété, la détresse et les troubles graves de santé mentale;

QU'elle affirme la nécessité de tenir une discussion sociétale autour de l'accès aux soins de santé mentale et que, dans un premier temps, ce débat puisse se tenir rapidement au sein de l'Assemblée nationale, en collaboration avec les experts en la matière;

QUE l'Assemblée demande aux chefs des quatre groupes parlementaires de se rencontrer de façon diligente pour la mise en place d'une commission parlementaire spéciale non partisane visant à entendre des experts concernant les enjeux de santé mentale notamment en contexte de pandémie et à formuler des recommandations visant à soutenir le gouvernement dans les actions à poser à court et à moyen terme pour diagnostiquer rigoureusement l'étendue du problème, évaluer les meilleures pratiques au plan international, conscientiser le public à l'ampleur du problème et mobiliser la société civile à ce que chacun fasse sa part pour accompagner les gens vulnérables autour de lui;

QUE les députés indépendants puissent participer aux travaux de cette commission;

QUE cette commission parlementaire spéciale fasse rapport à l'Assemblée nationale au plus tard le 18 février 2021, et ce, à moins que la commission n'en décide autrement;

QU'enfin, l'Assemblée demande au gouvernement de poursuivre les efforts en allouant toutes les ressources nécessaires afin que les personnes dont le rétablissement passe par la psychothérapie puissent y accéder sans entraves financières dans des délais comparables autant en cabinet privé que dans le secteur public.

**3 novembre 2020**

---

## **AFFAIRES DU JOUR**

À 15 h 25, M. le président suspend les travaux quelques instants.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 15 h 34.

\_\_\_\_\_

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 29 octobre 2020, sur la motion de Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, proposant que le principe du projet de loi n° 66, Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure, soit maintenant adopté.

### **Débats de fin de séance**

À 18 h 03, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) à M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, portant sur le sujet suivant : « La nécessité de tenir une conversation nationale sur la santé mentale à travers une commission parlementaire spéciale et non partisane »;

**3 novembre 2020**

---

- le deuxième, sur une question adressée par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) à M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, portant sur le sujet suivant : « Le cas d’une personne handicapée vivant en ressource intermédiaire »;
- le troisième, sur une question adressée par Mme Rizqy (Saint-Laurent) à M. Roberge, ministre de l’Éducation, portant sur le sujet suivant : « L’absence de volonté du gouvernement caquiste de mettre en place un protecteur de l’élève ».

À 18 h 41, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu’à 19 h 30.

---

Les travaux reprennent à 19 h 30.

---

## **Projets de loi du gouvernement**

### *Adoption du principe*

L’Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme LeBel, ministre responsable de l’Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, proposant que le principe du projet de loi n° 66, Loi concernant l’accélération de certains projets d’infrastructure, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 20 h 20, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d’un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l’Assemblée le 20 octobre 2020.

**3 novembre 2020**

---

Les travaux reprennent à 20 h 28.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **565** en annexe)

Pour : **110** Contre : **11** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 66 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 66 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **566** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

---

#### *Adoption du principe*

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, propose que le principe du projet de loi n° 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

**3 novembre 2020**

---

Le débat est ajourné au nom de Mme Nichols (Vaudreuil).

---

À 21 h 30, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 4 novembre 2020, à 9 h 40.

*Le Président*

**FRANÇOIS PARADIS**

3 novembre 2020

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice :

(Vote n° 561)

POUR - 120

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Champlain)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bélangier (CAQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Ciccione (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	

**3 novembre 2020**

---

Sur la motion de M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Legault, premier ministre, Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

**(Vote n° 562)**

*(Identique au vote n° 561)*

---

Sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation, conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Hivon (Joliette) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

**(Vote n° 563)**

*(Identique au vote n° 561)*

---

Sur la motion de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), conjointement avec M. Barrette (La Pinière), Mme Girault, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

**(Vote n° 564)**

*(Identique au vote n° 561)*

---

3 novembre 2020

---

Sur la motion de Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor :

**(Vote n° 565)**

**POUR - 110**

Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	(Rimouski)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Champlain)	Reid (CAQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bélangier (CAQ)	Fournier (IND)	(Lotbinière-Frontenac)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	(Les Plaines)	Robitaille (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemay (CAQ)	Roy (PQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Bonaventure)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Ciccione (PLQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	Thériault (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	Thouin (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	Tremblay (CAQ)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	Weil (PLQ)

**CONTRE - 11**

Dorion (QS)	Leduc (QS)	Nadeau-Dubois (QS)
Fontecilla (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Ouellette (IND)
Ghazal (QS)	Marissal (QS)	Zanetti (QS)
Labrie (QS)	Massé (QS)	

3 novembre 2020

---

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 566)

**POUR - 119**

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Gronin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Cicccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	(Côte-du-Sud)	
	(Rimouski)		